

## HARO SUR BAMBINAS.FR

En date du 3 août 2023, le **Réseau anti-arnaques** diffusait déjà une première alerte : « **BAMBINAS.FR** : ne vous laissez pas embobiner. »

Face à la mauvaise foi de ce professionnel qui refuse de remplacer ou de rembourser des soutiens-gorges aux tailles erronées, le **Réseau anti-arnaques** incite le consommateur à contester le paiement effectué par carte bancaire. Ce n'est pas à lui non plus de supporter les frais de retour en Suisse, d'autant que **BAMBINAS.FR** accepte les seuls produits non déballés !

1<sup>er</sup> cas : Le règlement a été effectué par l'intermédiaire de **PAYPAL**. Il suffit d'effectuer une réclamation auprès de **PAYPAL**.

2<sup>ème</sup> cas : Le règlement a été effectué directement par carte bancaire. Le client doit contacter sa banque dans un délai maximum d'un mois à partir de la date de débit, et demander l'application de la procédure « charge back ». Certaines banques traînent manifestement la jambe pour annuler l'écriture de carte bancaire. Auquel cas, le consommateur doit réclamer un refus écrit avec indication du motif et reprendre contact avec le **Réseau anti-arnaques** ([temoignage@arnaques-infos.org](mailto:temoignage@arnaques-infos.org))



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))